

Vendredi 20 mars 2020
De 9 h 00 à 13 h 00

AvoSial

AVOCATS D'ENTREPRISE
EN DROIT SOCIAL

Auditorium de la Maison du Barreau
2-4 rue de Harlay, 75001 PARIS

LES TRAVAILLEURS DES PLATEFORMES NOUVEAUX USAGES 2.0 : FAUT-IL ADAPTER LE DROIT ?

8H30 : Café d'accueil

9h00 : Mot d'accueil de Nicolas de SEVIN – Avocat, Président d'AvoSial / **Marie-Hélène BENSADOUN**
– Avocat, Vice-Présidente d'AvoSial et **Amélie d'HEILLY** – Avocat, Membre du Bureau d'AvoSial

Introduction : **Arthur MILLERAND** – Avocat, cabinet PARALLEL Avocats

Table ronde : Faut-il une définition légale du lien de subordination ?

Daniel FONTANAUD – Président de chambre à la cour d'appel de Paris (Pôle 6)

Pascal LOKIEC – Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I), Président de l'AFDT

François PINATEL – Avocat aux Conseils, SCP FABIANI LUC-THALER PINATEL, Membre d'AvoSial

Table ronde animée par Murielle ASSER – Avocat, cabinet ASSER Avocats, Membre d'AvoSial

10h45 : Pause-café

Table ronde : Faut-il définir un statut spécifique pour les travailleurs de plateformes ?

Françoise FAVENNEC-HÉRY – Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

Hind ELIDRISSI – CEO de WEMIND

David ERRARD – Chef du bureau des relations individuelles du travail (RT1)

Florent MALBRANCHE – CEO de BRIGAD

Table ronde animée par Etienne PUJOL – Avocat, cabinet BERRY Avocats, Membre d'AvoSial

Conclusion : **Grégoire LOISEAU** – Professeur à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris I)

13h00 : Cocktail déjeunatoire (suivi à 14h de l'AGO d'AvoSial en salle Gaston Monnerville)

Inscription obligatoire - Montant des droits d'inscription : 60 €
Gratuit pour les adhérents d'Avosial, les magistrats et les étudiants

Renseignements et inscriptions : Sylvie DORÉ – Tél : 01-30-90-83-71 - contact@avosial.fr

**La participation à ce colloque est validée au titre de
la formation continue des avocats (4h)**

